

VILLE DE MAURIAC – CANTAL
DECISION DU MAIRE
2024-17

Le Maire de Mauriac,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020,

Considérant la consultation en date du 02 juillet 2018 en vue d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un concours d'architecte visant à réaménager le centre ancien,

Considérant qu'une candidature a été enregistrée,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 05/11/2018, retenant l'offre suivante après analyse au regard des critères de jugement : **LOGISENS, 10 rue Pierre Marty BP 10423 15004 AURILLAC** pour un montant de 15 475 € HT correspondant à l'option 1 du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la conception du réaménagement du centre ancien,

Considérant la décision du Maire en date du 18 mai 2019 actant la signature du marché correspondant à l'option 1 du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la conception du réaménagement du centre ancien,

Considérant la délibération du Conseil municipal 2024-04-11/1 décidant de ne pas poursuivre le projet de rénovation de la place Georges Pompidou tel qu'issu du concours d'architectes au motif d'intérêt général que la commune ne dispose pas des ressources budgétaires nécessaires pour le mener à bien,

Conformément à l'article 8 de la convention d'AMO.

DECIDE

Article 1 : **DE RESILIER pour motif d'intérêt général** le marché correspondant à l'option 1 du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la conception du réaménagement du centre ancien avec **LOGISENS, 10 rue Pierre Marty BP 10423 15004 AURILLAC**.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.

Fait à Mauriac, le **24 AVR. 2024**

Le Maire

Edwige ZANCHI



Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le 25/04/2024
ID : 015-211501200-20240424-DEC2024_17-AU